

# **SURAMORTISSEMENT... inciter les PME industrielles à investir dans leur transformation numérique**

Ce suramortissement couvrant les investissements réalisés avant le 31 décembre 2020 ouvre droit à une déduction de 40% de la valeur d'origine des biens ce qui représente une réduction d'impôt de 11% du prix d'achat de l'équipement.